Date de télétransmission : 03/07/2019 Date de réception préfecture : 03/07/2019



REPUBLIQUE FRANCAISE METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 2 JUILLET 2019

BM2019/06/21/09: APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE N°2019.DPSP2024.AOO.016 RELATIF L'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION GENERALE – PHASE OLYMPIQUE – ZONE D'AMENAGMENT CONCERTE (ZAC) PLAINE SAULNIER

DATE DE LA CONVOCATION : 26 juin 2019 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31 PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine PETIT

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

VU le code de la commande publique, notamment les articles R2161-2 à R2161-5,

VU la délibération CM2019/02/08/18 du Conseil de la métropole du 8 février 2019 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels « approuver et décider de conclure, dans le cadre des crédits votés par le conseil de métropole, les marchés et les accords-cadres de fournitures et de services d'un montant égal ou supérieur à 300 000€ HT, les marchés et les accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur à 1 000 000 € HT ainsi que leurs avenants »,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 18 mai 2019 au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 juin 2019 concernant l'attribution du marché relatif aux missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) général sur la ZAC Plaine Saulnier durant la phase olympique 2019-2023.

CONSIDERANT que la Métropole du Grand Paris a lancé une procédure d'appel d'offres conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique pour le marché relatif aux missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) général sur la ZAC Plaine Saulnier durant la phase olympique 2019-2023,

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20190702-BM2019062109-

Date de télétransmission : 03/07/2019 Date de réception préfecture : 03/07/2019

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché relatif aux missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) général sur la ZAC Plaine Saulnier durant la phase olympique 2019-2023,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 juin 2019, a décidé d'attribuer le marché à la société OTCI SAS,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la signature du marché relatif aux missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) général sur la ZAC Plaine Saulnier durant la phase olympique 2019-2023 avec le candidat **OTCI SAS**, pour un montant forfaitaire 353 395 € HT sur la durée totale du marché.

DIT que ce marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans.

AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit marché.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.